

Les emplois contrôlés par des firmes étrangères se concentrent au Nord-Est et dans les métropoles

Insee Première • n° 1877 • Octobre 2021



En 2018, en France, 13 % des emplois dépendent de firmes étrangères. Ils se concentrent principalement dans l'industrie manufacturière et le commerce. Ils relèvent pour moitié de multinationales américaines, allemandes et britanniques.

Le contrôle étranger est le plus fort le long des frontières belge et allemande (jusqu'à 32 % dans la zone d'emploi de Haguenau), et il est supérieur à la moyenne dans la plupart des grandes métropoles. Un taux de dépendance élevé de l'emploi aux firmes étrangères est souvent lié à la présence de grands établissements, comme autour du bassin parisien. Les multinationales étrangères sont moins présentes dans les zones d'emploi du Sud et des DOM, où l'économie est davantage présente.

En 2018, en France, les **multinationales étrangères** emploient 13 % des effectifs salariés français répartis dans 3,6 % des établissements ► **sources**. Ces emplois sont dits sous contrôle étranger. Les **multinationales françaises** emploient 2,7 fois plus de salariés que les multinationales étrangères, soit 35 % de l'emploi salarié total, et leurs activités sont plus diversifiées que celles des firmes étrangères. Les 52 % d'effectifs restants appartiennent à des entreprises présentes uniquement en France.

Plus d'un emploi sous contrôle étranger sur trois dans l'industrie manufacturière

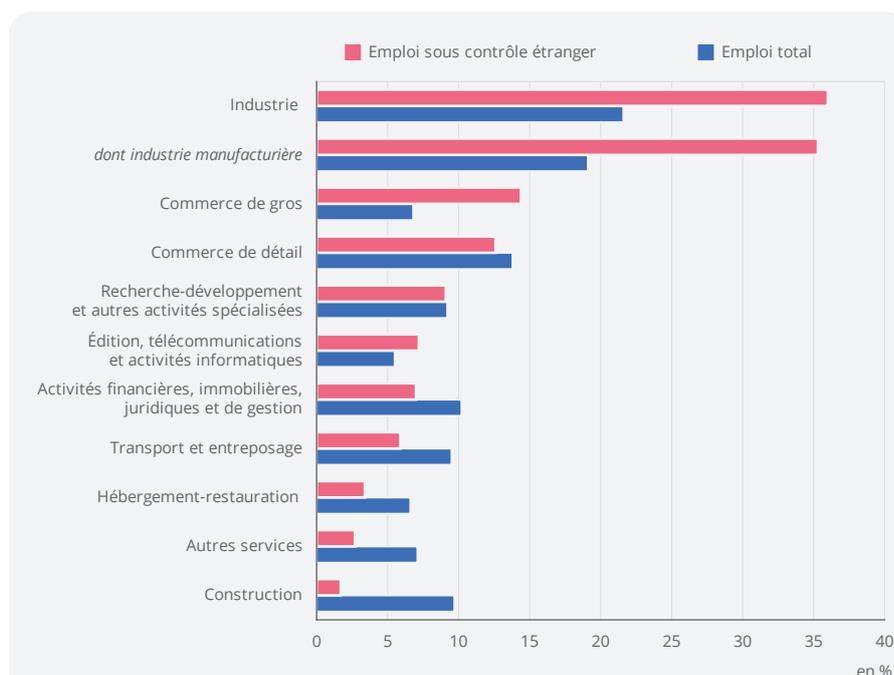
Les établissements sous contrôle étranger relèvent majoritairement de la **sphère productive**, pour 77 % de leurs emplois, soit 19 points de plus que les multinationales françaises. Les différences territoriales peuvent être importantes. Dans le sud de la France et les départements ultramarins, l'activité est davantage tournée vers la **sphère présentielle** où le contrôle étranger est moins important.

L'**industrie manufacturière** concentre 35 % des emplois des multinationales étrangères (36 % pour l'ensemble de l'industrie), contre 23 % pour les multinationales françaises et 19 % pour l'ensemble des établissements en France ► **figure 1**. Les activités de fabrication de machines, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériels de transport et la fabrication de

produits en caoutchouc et en plastique rassemblent la moitié des emplois sous contrôle étranger dans l'industrie manufacturière. L'activité de cokéfaction-raffinage représente peu de salariés et *a fortiori* d'emplois sous contrôle étranger, mais son **taux de dépendance** est important (30 %).

En 2018, les taux de dépendance sont relativement élevés dans le commerce de gros et de détail (respectivement 14 % et 13 %) comparativement aux services (10 %). Dans ces derniers, la recherche-développement et les activités informatiques sont les plus dépendantes : respectivement 22 % et 20 % des emplois

► 1. Répartition de l'emploi salarié sous contrôle étranger et total selon le secteur d'activité en 2018



Lecture : en France, en 2018, 14,4 % de l'emploi salarié sous contrôle étranger relève du commerce de gros, contre 6,8 % de l'emploi total.

Champ : établissements du secteur marchand, hors agriculture et administration publique, hors intérimaires. Emploi salarié en équivalent temps plein (EQTP).

Source : Insee, Flores, Lifi 2018.

sont sous contrôle étranger. Ils sont les plus faibles dans la construction et les services à la personne (respectivement 2 % et 3 %).

Trois pays concentrent la moitié des emplois contrôlés par l'étranger

En 2018, les multinationales basées aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni contrôlent la moitié des effectifs des multinationales étrangères en France. Par ailleurs, les autres pays de l'Union européenne en rassemblent un tiers.

La Chine contrôle 20 000 emplois (1,2 % du total), ce qui la place au 1^{er} rang des **pays émergents**. Ces derniers cumulent 2,7 % des emplois contrôlés en France. Dans quinze **zones d'emploi**, la part des pays émergents est cependant comprise entre 10 % et 25 %, souvent en raison de la présence d'un grand établissement. Par exemple, dans les zones d'emploi de Carhaix-Plouguen et de Montluçon, la Chine est présente dans l'industrie agroalimentaire et l'industrie chimique, et dans celles de Montbéliard ou Maubeuge, l'Inde est présente dans la fabrication de matériel de transport et la métallurgie.

L'emploi sous contrôle étranger est concentré le long des frontières au Nord-Est

Le contrôle étranger est marqué dans les zones d'emploi du Nord-Est longeant les frontières belge, luxembourgeoise et

allemande ► **figure 2**. Les proximités géographique et culturelle et la qualification des travailleurs, alliées à un réseau d'infrastructures dense le long de la frontière, facilitent l'accès au marché français. Dans ces zones, le taux de dépendance est ainsi toujours supérieur à la moyenne nationale.

Pour les zones d'emploi frontalières de l'Allemagne, le contrôle étranger est particulièrement fort dans l'industrie. Dans les zones de Haguenau (métallurgie), de Sarreguemines et de Saint-Avold (matériel de transport), les taux de dépendance sont parmi les plus élevés de France : trois emplois sur dix sont sous contrôle étranger ► **figure 3**.

À la frontière belge, plus particulièrement dans les zones d'emploi de Dunkerque et de Valenciennes, les taux de dépendance tous **secteurs** confondus sont élevés (27 % et 21 %), en raison du contrôle de gros sites industriels dans la métallurgie pour le premier (ArcelorMittal) et dans la fabrication de matériels de transport pour le second (Toyota). En revanche, le taux de dépendance dans l'industrie est plus faible dans les zones d'emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing (14 %).

Forte dépendance dans les zones d'emploi abritant les grandes métropoles

La part de l'emploi sous contrôle étranger augmente avec la taille de la

zone d'emploi. Les deux zones abritant les métropoles de Paris et de Lyon rassemblent 26 % de l'emploi contrôlé en France par des multinationales étrangères, alors qu'elles ne représentent que 20 % de l'emploi total. Les taux de dépendance y sont un peu plus élevés que la moyenne nationale (16 % contre 13 % au niveau national). À Paris, la moitié des effectifs sous contrôle étranger sont concentrés dans les services (contre 29 % en moyenne nationale), notamment dans les activités informatiques et de sièges sociaux. Pour cette dernière activité, Paris rassemble plus de 60 % des emplois contrôlés par des firmes étrangères (31 000 emplois sur 50 000). Dans la zone de Lyon, le contrôle étranger est plus marqué dans l'industrie, avec un emploi sur trois sous contrôle étranger dans l'industrie manufacturière conformément à la moyenne nationale, en particulier dans l'industrie automobile, la fabrication de machines et équipements et l'industrie chimique.

Les zones d'emploi de Toulouse, Marseille et Bordeaux rassemblent respectivement 36 000, 25 000 et 24 000 emplois dépendant de firmes étrangères (soient les 5^e, 12^e et 13^e rangs en nombre d'emplois). Les taux de dépendance y sont toutefois inférieurs à la moyenne nationale : respectivement 11 %, 10 % et 9 % des emplois.

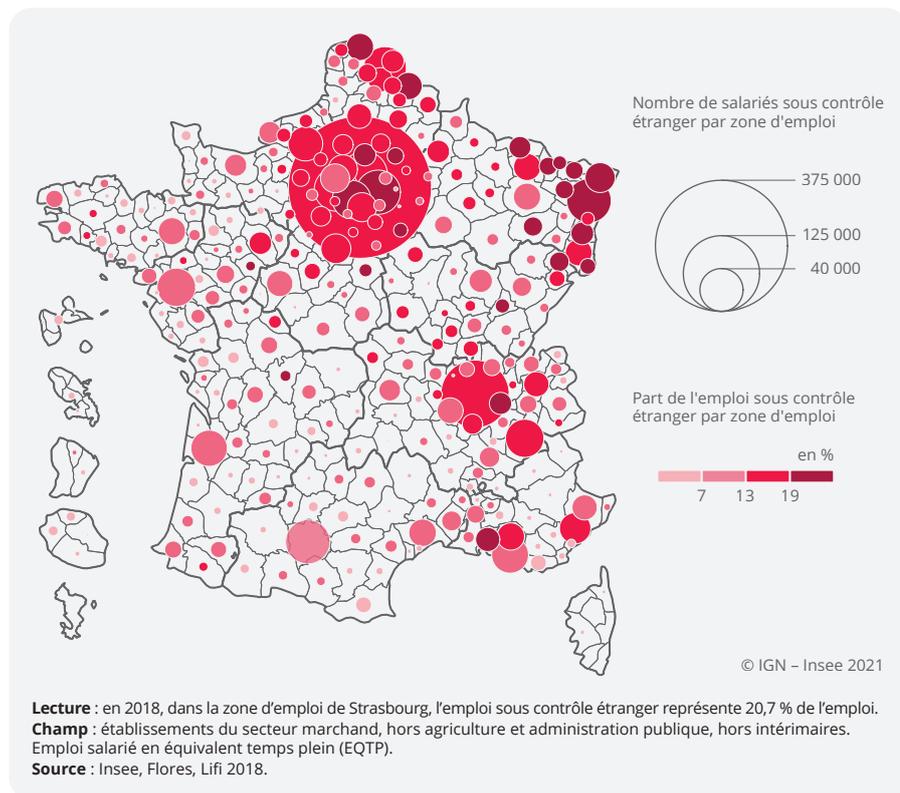
Une dépendance marquée autour du bassin parisien, liée à la taille des établissements

Autour du bassin parisien, des zones d'emploi telles que Bernay, Sens, Pithiviers ou Creil présentent des taux de dépendance élevés. En effet, les plus grands établissements y sont surreprésentés, or, d'une manière générale, la dépendance à l'étranger y est plus fréquente. Par ailleurs, l'industrie manufacturière, elle-même également fréquemment sous contrôle étranger, est fortement implantée sur ces territoires. Les spécialisations industrielles diffèrent d'une zone à l'autre, mais, parmi les secteurs industriels regroupant les plus gros établissements, figurent souvent l'industrie pharmaceutique, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, la fabrication de machines, d'équipements et l'industrie automobile.

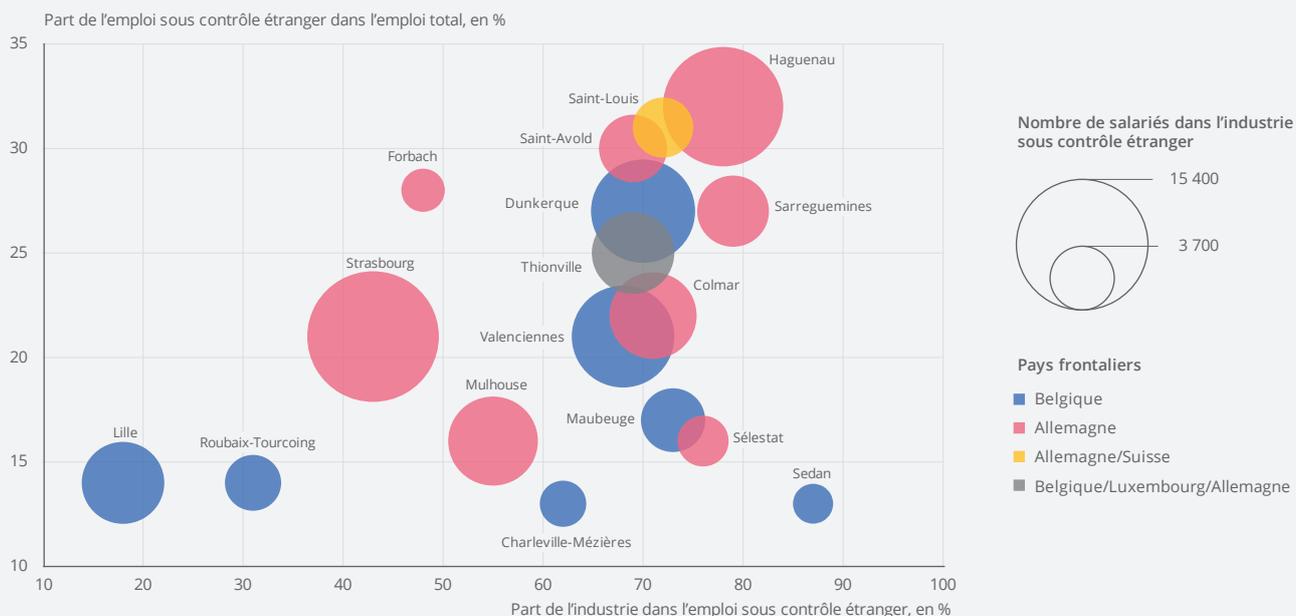
Peu de contrôle étranger dans le Sud

Dans le sud de la France, excepté dans les zones d'emploi abritant des métropoles, le contrôle étranger est faible. Les établissements appartiennent plus rarement à des multinationales et sont en moyenne plus petits qu'ailleurs. Le tissu économique est par ailleurs plus tourné

► 2. Emploi salarié en EQTP sous contrôle étranger par zone d'emploi en 2018



► 3. Part de l'industrie dans l'emploi sous contrôle étranger et part de l'emploi sous contrôle étranger par zone d'emploi frontalière en 2018



Lecture : en 2018, dans la zone d'emploi de Strasbourg, frontalière avec l'Allemagne, 20,7 % des salariés sont dans un établissement sous contrôle étranger et 42,7 % des emplois sous contrôle étranger sont dans l'industrie (soit 15 400 emplois).

Champ : établissements du secteur marchand, hors agriculture et administration publique, hors intérimaires. Emploi salarié en équivalent temps plein (EQTP).

Source : Insee, Flores, Lifi 2018.

vers le commerce et les services. La part de l'industrie manufacturière dans l'emploi sous contrôle étranger est plus faible dans le Sud-Est (24 % contre 35 % en moyenne en France). Elle est légèrement plus élevée dans le Sud-Ouest (37 %).

Enfin, dans les zones d'emploi de Corse et des DOM, l'économie est tournée vers le commerce et les services à la personne et peu vers l'industrie. Cette spécialisation dans l'économie présentielle, explique le faible contrôle étranger. Par ailleurs, au niveau national, les zones regroupant le plus d'emplois sont également les plus attractives pour les firmes étrangères (synergies locales, clusters, etc.). Cela contribue aux faibles taux de dépendance des territoires ultramarins et de la Corse. ●

Samuel Balmard, Grégoire Borey, Laurent Lefèvre, Thibaut Martini, Olivasoa Razafindramanana, Sébastien Samyn (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré - Six pays de l'UE27 détiennent 60 % des stocks d'investissements directs étrangers en France

En 2018, près de 60 % des stocks d'**investissements directs étrangers** (IDE) en France, soit 414 milliards d'euros, sont détenus par six pays de l'Union européenne à 27 pays (UE27). Le Luxembourg et les Pays-Bas ont les montants les plus élevés de stocks d'IDE en France. Cette présence forte reflète en partie des logiques d'implantation de *holdings* de firmes dans des pays différents de leurs sites de production. L'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Espagne se classent de la 5^e à la 8^e place. Ces quatre pays totalisent environ le quart des stocks d'IDE en France : plutôt industriels pour l'Allemagne et la Belgique, financiers et immobiliers pour l'Italie et l'Espagne.

Le Royaume-Uni détient le 3^e montant de stocks d'IDE en France. Cependant, ce rang pourrait changer avec la réintroduction de frontières douanières avec l'Union européenne. La Suisse occupe la 4^e place.

De 2000 à 2019, les stocks d'investissements directs étrangers en France ont progressé chaque année (à l'exception des années 2008 et 2012). Ils ont été multipliés par 3,5 depuis cette date, passant de 200 milliards d'euros à plus de 700 milliards d'euros.

► Sources

Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements localisés à la commune.

Le système d'information **Liaisons Financières (Lifi)** décrit les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national.

L'étude porte sur les établissements appartenant à des entreprises hors secteurs agricoles, hors administration publique, et dont le chiffre d'affaires sur l'année est strictement positif. Les effectifs salariés sont calculés en équivalent temps plein (EQTP). Afin d'apprécier l'importance de l'emploi contrôlé par des firmes étrangères dans les territoires, cette étude porte sur les établissements et non sur les entreprises. Quelques écarts apparaissent ainsi par rapport aux résultats nationaux diffusés dans Duplessy (2019). En particulier, les effectifs intérimaires, qui ne sont renseignés qu'à l'échelle de l'entreprise et donc non localisés finement dans les territoires, sont exclus du champ de cette étude. Les statistiques par nationalité sont ainsi semblables à celles de Duplessy (2019), à l'exception des nationalités suisses et néerlandaises, car cette étude ne comptabilise pas les intérimaires (Adecco par exemple pour la Suisse ou Randstad pour les Pays-Bas).

Enfin, les entreprises indépendantes étrangères sont considérées comme des entreprises indépendantes et ne sont donc pas considérées comme des multinationales.

► Définitions

Une **firme multinationale étrangère** est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé à l'étranger et qui contrôle au moins une filiale en France. Une **firme multinationale française** est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé en France et qui contrôle au moins une filiale à l'étranger. La nationalité de la firme est déterminée par le pays d'implantation de son centre de décision. Ce dernier correspond à l'entité qui prend les décisions stratégiques de la firme, où se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. La **sphère présentielle** comprend les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes. La **sphère productive** est déterminée par différence et comprend les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

Les **secteurs d'activité** correspondent ici au niveau « divisions » de la nomenclature NAF rév. 2, soit 88 postes. Les divisions ont parfois été regroupées pour l'analyse : par exemple, l'**industrie manufacturière** regroupe les divisions 10 à 33.

Le **taux de dépendance** aux multinationales étrangères d'une zone (ou d'un secteur) est défini comme le rapport entre les effectifs salariés des établissements de la zone (ou du secteur) dont le centre de décision est situé à l'étranger et l'ensemble des effectifs salariés de la zone (ou du secteur).

Les **pays émergents** rassemblent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, la Russie, la Thaïlande, la Turquie et le Vietnam.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Les **investissements directs étrangers** sont les investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer une influence significative sur sa gestion dans le cadre d'une relation à long terme. La Banque de France recense toute opération financière de l'étranger vers la France lorsque les montants investis sont supérieurs à 15 millions d'euros et que l'investisseur détient ou acquiert au moins 10 % du capital ou des droits de vote.

► Pour en savoir plus

- **Reffet-Rochas A., Simon A.**, « Des multinationales étrangères très implantées dans l'industrie régionale », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 115, février 2021.
- **Direction générale du Trésor**, « Les stratégies internationales des entreprises françaises », *Trésor-Éco*, septembre 2020.
- **Insee**, « L'internationalisation de l'économie du Grand Est s'intensifie malgré la désindustrialisation », *Insee Dossier Grand Est* n° 13, février 2020.
- **Duplessy A.-L.**, « Les entreprises de taille intermédiaire concentrent 45 % de l'emploi sous contrôle étranger en France », *Insee Focus* n° 167, novembre 2019.
- **Casarotti A.**, « En 2016, en France, 1,8 million d'emplois dans les entreprises sous contrôle étranger », *Insee Focus* n° 137, décembre 2018.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
X. Besnard,
C. Tchobanian

Maquette :
R. Pinelli-Vanbauce

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP211877
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2021
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

